

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 avril 2016

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 1^{er} avril 2016
Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François HARMAND, Josyane RODRIGUES, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, Rose MILO représentée par Josyane RODRIGUES, Sandrine HUMBERT

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2016

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2015

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Compte administratif 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Patrice BOURCET, Maire de Mey, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES

Fonctionnement Budget Primitif

011/Charges à caractère général :
25 321.14

012/Charges de personnel et assimilés :

RECETTES

Fonctionnement BP

70/Produits des services du domaine et ventes diverses :
1 473.23

73/Impôts et taxes :

55 240.66

65/Charges de gestion courante :
13 517.78

66/Charges financières :
15 699.70

67/ Charges exceptionnelles :
1008.93

TOTAL : 110 788.21

DEPENSES

Investissement BP Principal

041/ Opérations patrimoniales :

82 410.69

Opération 0101 « aménagement du village » :

15 565.07

Opération 0203 « Eglise » :

15 034.32

Opération 0207 « Place des multiservices » :

840.00

Opération 0208 « liaison douce » :

16 785.00

Hors opérations :

16/ Emprunts et dettes assimilées :

11 290.66

TOTAL : 141 925.74

Résultat exercice 2015

Budget principal :

Investissement : - 6 641.78

Fonctionnement : 42 179.37

TOTAL : 35 537.59

88 215.00

74/Dotations et participations :
42 391.06

75/Autres produits de gestion courante :
1650.32

76/Produits financiers :
0.70

77/Produits exceptionnels :
10 877.27

78/Reprises sur amortissement et provisions :
8 360.00

TOTAL : 152 967.58

RECETTES

Investissement BP Principal

041/ Opérations patrimoniales :

82 410.69

10/Dotation, fonds divers :

7 549.73

16/ Emprunts et dettes :

45 323.54

TOTAL : 135 283.96

Résultat de clôture 2015

Investissement : -17 170.89

Fonctionnement : 49 781.86

TOTAL : 32 610.97

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (cf. tableau joint en annexe);

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 4 : Délibération portant affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de clôture 2015

Investissement : - 17 170.89

Fonctionnement : 49 781.86

TOTAL : 32 610.97

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 17 170.89
---	-------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :
25 743.00	61 000.00

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement $17\,170.89 + 25\,743 = 42\,913.89$

$61\,000 - 42\,913.89 = 18\,086.11$

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante : 49 781.86 € au compte R002 «excédent antérieur reporté ».

Adopté à l'unanimité

POINT N° 5 : Taux d'imposition

Il est proposé au Conseil municipal de conserver les taux actuels :

- Taxe d'habitation = 10.3 %
- Foncier bâti = 12.92 %
- Foncier non bâti = 46.38 %

Adopté à l'unanimité

POINT N° 6 : Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2016,

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 183 308,86 €

Les dépenses s'élèvent à 183 308,86 €

En investissement :

Les recettes s'élèvent à 117 606,86 €

Les dépenses s'élèvent à 117 606,86 €

Il est ensuite proposé au Conseil municipal de voter par chapitre et opérations le budget primitif.

Dans la section de fonctionnement – Dépenses de l'exercice,

_ au titre des charges à caractère général 011 :	35 909 €
_ au titre des charges de personnel et frais assimilés 012 :	55 155 €
_ au titre des autres charges de gestion courante 65 :	25 309 €
_ au titre des charges financières 66 :	15 304 €
_ au titre des dépenses imprévues 022 :	1 850 €
_ au titre du virement à la section d'investissement 023 :	49 781.86 €

Dans la section de fonctionnement – Recettes de l'exercice,

_ au titre des produits des services du domaine 70 :	731 €
_ au titre des impôts et taxes 73 :	93 285 €
_ au titre des dotations, participations 74 :	32 172 €
_ au titre des autres produits de gestion courante 75 :	1 426 €
_ au titre des produits exceptionnelles 77 :	5 913 €
_ au titre de l'excédent antérieur reporté 002 :	49 781.86 €

Dans la section d'investissement – dépenses de l'exercice :

_ au titre de l'opération « Aménagement du village » :	27 681 €
_ au titre de l'opération « Eglise » :	4 060 €
_ au titre de l'opération « liaison douce » :	16 784 €

hors opérations :

_ au titre des dotations, fonds divers 10 :	16 210 €
_ au titre de l'emprunt 16 :	35 700.97 €
_ au titre du déficit antérieur reporté 001 :	17 170.89 €

Dans la section d'investissement – recettes de l'exercice :

_ au titre des dotations, fonds divers et réserves 10 :	3 174 €
_ au titre des subventions d'investissement 13 :	4 651 €
_ au titre des produits des cessions d'immobilisation 024 :	60 000 €
_ au titre du virement de la section de fonctionnement 021 :	49 781.86 €

Adopté à l'unanimité

POINT N° 7 : Organisation du temps de travail

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle en date du 18 février 2016,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'organisation du temps de travail du service secrétariat de mairie de la façon suivante :

Mercredi et vendredi : 9h/19h avec ouverture au public de 17h à 19h.

Samedi : 9h/16h avec ouverture au public de 10h à midi

Adopté à l'unanimité

POINT N°8 : Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du 9 juillet 2014 qui précise que pour intenter toutes les actions en justice et décider du désistement d'une action, le Maire devra avoir concerté et reçu l'accord du Conseil municipal,

Considérant le recours gracieux contre le permis n° PC 57 467 15 Y 0001 délivré le 9 janvier 2016 par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire est autorisé à l'**unanimité** à ester en justice pour l'affaire ci-dessus.

Le conseil municipal admet que Madame Rose Milo est intéressée à cette affaire. Madame Josyane Rodrigues, détenant le pouvoir de Madame Milo, n'a voté qu'en son nom sur cette délibération.

POINT N°9 : Vente de la parcelle section A n° 507 et vente de la parcelle section A n° 356 propriété de l'EPFL

Vu la délibération du conseil municipal de Mey du 4 novembre 2015,

Considérant la nécessité de proposer rapidement un acheteur à l'EPFL pour la vente de la maison située au 2 place de l'église,

Considérant que le dernier projet de M. Ozkan ne convient pas au conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal :

- _ de vendre la maison directement ou en passant par une agence moyennant le prix de 185 000€,
- _ de vendre la parcelle section A n° 507 directement ou par agence moyennant le prix de 95 000€,
- _ de se donner la possibilité de ne pas lier les deux ventes
- _ de ne pas imposer à l'acquéreur la démolition de l'extension (sur la parcelle 356) masquant partiellement l'église vue de la rue Emile Knoepfler.

Adopté à l'unanimité

Publié le 8 avril 2016

Transmis en Préfecture le 8 avril 2016
Pour extrait certifié conforme le 8 avril 2016
Fait à Mey, le 8 avril 2016

Le Maire, Patrice BOURCET